

CHARTRE DES DROITS ET
LIBERTES DE LA PERSONNE
ACCUEILLIE

- PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION
- DROIT A UNE PRISE EN CHARGE OU A UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

- DROIT A L'INFORMATION

- PRINCIPE DU LIBRE CHOIX, DU
CONSENTEMENT ECLAIRE ET DE LA
PARTICIPATION DE LA PERSONNE

- DROIT A LA RENONCIATION
- DROIT AU RESPECT DES LIENS FAMILIAUX

- DROIT A LA PROTECTION

- DROIT A L'AUTONOMIE

- PRINCIPLE DE PREVENTION ET DE SOUTIEN

- DROIT A L'EXERCICE DES DROITS
CIVIQUES

- DROIT A LA PRATIQUE RELIGIEUSE
- RESPECT DE LA DIGNITE DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITE

